Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260205-202604-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BOQUEHO**

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	**: 15**
CONSEILLERS PRESENTS	**12**
VOTANTS	**14**

SEANCE du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire **le 27 janvier 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Nadia LE HEGARAT, Anne Hélène HALLET, Gaelle LE QUELLENNEC, Jean Marie TARTIVEL, Sébastien GARNIER, Elodie LE PAPE, Benjamin CHARLES, David LE BELLEGUY, Anne-Marie LE MOAL, Yann BISIAUX, Annabelle GUERITTE, Françoise ZURCHER

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Cédric TEFFO par Jean Marie TARTIVEL, Aurélie ROBIN par Anne-Marie LE MOAL

ETAIENT ABSENTS : Antoine LE GALL

INVITES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Hélène HALLET

Vote des tarifs communaux 2026

Délibération 2026-04

Rapporteur : Nadia Le Hegarat

Comme chaque année, il est proposé une révision générale des tarifs communaux à effet cette année au 1er mars 2026. L'augmentation des tarifs est annexée à l'inflation des prix à la consommation soit 0.9%.
Pour les conventions signées avant la date du 1er Mars 2026, le tarif 2025 sera appliqué.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260205-202604-DE

		Tarifs 2026
PHOTOCOPIES	L'unité	0,25
RESTAURANT SCOLAIRE	Repas enfant	3
	Demi tarif 4ème enfant	1,5
	Forfait mensuel famille (1 à 3 repas)	9
	Repas adulte	9
GARDERIE PERISCOLAIRE	Quotient familial >512, matin et soir, facturation au 1/4 d'h	1,65
	Quotient familial <512, matin et soir, facturation au 1/4 d'h	0,75
	Dépassement horaire (à l'heure) - délib 4/06/2015	40
TRAVAUX	Entrée de terrain : Ecobox 6 ml, 2m3 grelure, 1h tracto, 1h pour 2 agents	303
	Pose de caniveaux : 6 mètres + pose	505
	1 heure d'engins + chauffeur	61
CONCESSIONS CIMETIERE	15 ans	56
	30 ans	111
	50 ans	222
CONCESSIONS COLOMBARIUM	5 ans	261
	10 ans	437
CONCESSIONS CAVAUTINS	15 ans	262
	30 ans	317
	50 ans	428
CHARGES LOG3 - SOLEIL LEVANT		28
CHARGES LOG3 - RUE DU REST		23
LOCATIONS		
GITE ETAPE (accueil 4 personnes)	Nuit/personne	20
	Nuit en totalité	71
KERVAC (max 100 personnes)	1 journée gratuitement pour les associations de Boquého	
	Journée commune	111
	2 jours (+ 80 euros par journée complémentaire)	192
	Journée hors commune	192
	2 jours et plus hors commune (+145 euros par journée comp.)	323
	Caution	450 + 50
SALLE DES FETES		
PETITE SALLE : 164 PERSONNES	Habitants commune 1 jour	187
	Habitants commune 2 jours	323
	Habitants commune 3 jours	404
	Hors commune 1 jour	263
	Hors commune 2 jours	399
	Hors commune 3 jours	480
	Hors commune 4 jours	556
	1 journée gratuitement pour les associations de Boquého	
TOTALITE SALLE COMMUNE : 422 PERSONNES (164+258)	Habitants commune 1 jour	278
	Habitants commune 2 jours	414
	Habitants commune 3 jours	495
	Hors commune 1 jour	354
	Hors commune 2 jours	490
	Hors commune 3 jours	571
	Hors commune 4 jours	626
LOTO COMMUNE		278
LOTO HORS COMMUNE		354
LOCATION MATERIEL	Chambre froide	0
	Couvert complet	0,75
	Cuillères, fourchettes, couteaux	0,15
	Verre seul	0,3
	Caution (500 euros + 150 euros ménage)	650

Après avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour en demandant de rajouter la gratuité de la Salle des Fêtes comme c'est le cas pour Kervac pour les associations de Boquého

- AUTORISE Mme Le Maire à faire appliquer les nouveaux tarifs communaux à date d'effet au 1er mars 2026 avec effet non rétroactif.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260205-202604-DE

Pour : 14	Abstention :	Contre :

Le 02 février 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nadia Le Hégarat

